



PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Séance d'installation du conseil communautaire

Election des vice-Présidents et des autres membres du bureau communautaire

Séance du mercredi 15 avril 2026, à 18 heures, à l'Espace Gâtines, 11 route de Faverolles à Valençay

1. Rappel du contexte

Madame Annick BROSSIER, Présidente nouvellement élue, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-Présidents et des autres membres du bureau communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau communautaire comme suit :

- Sept vice-Présidents,
- Les Maires siègent de droit au sein du bureau communautaire.

2. Rappel des règles applicables

La Présidente rappelle qu'en application de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L.5211-10 du même code, les vice-Présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-Président par vice-Président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

3. Désignation des membres du bureau de vote

La Présidente de séance demande que soient désignés trois assesseurs parmi les conseillers communautaires. Elle propose de désigner les trois plus jeunes conseillers.

Le conseil communautaire désigne aux fonctions d'assesseurs les conseillers suivants :

- Monsieur Bertrand TIXIER, né le 21 août 1979,
- Madame Virginie LEITAO, née le 29 mars 1974,
- Madame Sandra COUTANT, née le 29 juin 1972.

5. Election du 1^{er} vice-Président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue requise	18

Résultats :

- Monsieur Gérard SAUGET : 35 voix

Monsieur Gérard SAUGET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente le proclame élu 1^{er} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

6. Election du 2^{ème} vice-Président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée des trois assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue requise	18

Résultats :

- Monsieur Bruno TAILLANDIER : 35 voix

Monsieur Bruno TAILLANDIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente le proclame élu 2^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Mme Ingrid TORRES donne pouvoir à Mme Annick BROSSIER et quitte la séance.

7. Election du 3^{ème} vice-Président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée des trois assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue requise	18

Résultats :

- Monsieur Alain POURNIN : 34 voix

Monsieur Alain POURNIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente le proclame élu 3^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

8. Election du 4^{ème} vice-Président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée des trois assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue requise	18

Résultats :

- Monsieur Alain REUILLON : 35 voix

Monsieur Alain REUILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente le proclame élu 4^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Mme Sophie GUERIN donne pouvoir à M. Bertrand TIXIER et quitte la séance.

9. Election du 5^{ème} vice-Président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée des trois assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue requise	18

Résultats :

- Monsieur Jean-Charles MALET : 17 voix
- Monsieur Gilles BRANCHOUX : 16 voix
- Madame Marie-France MARTINEAU : 1 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin. L'élection a lieu à la majorité absolue.

Deuxième tour de scrutin

Il est procédé au deuxième tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée des trois assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue requise	18

Résultats :

- Monsieur Jean-Charles MALET : 23 voix
- Monsieur Gilles BRANCHOUX : 11 voix

Monsieur Jean-Charles MALET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente le proclame élu 5^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

10. Election du 6^{ème} vice-Président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée des trois assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	6
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue requise	16

Résultats :

- Monsieur Patrick GARGAUD : 28 voix
- Madame Chantal GODART : 1 voix

Monsieur Patrick GARGAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente le proclame élu 6^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

11. Election du 7^{ème} vice-Président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée des trois assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	36
Bulletins blancs (annexés au PV)	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	2
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue requise	16

Résultats :

- Monsieur Francis JOURDAIN : 30 voix

Monsieur Francis JOURDAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la Présidente le proclame élu 7^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

12. Autres membres du bureau communautaire


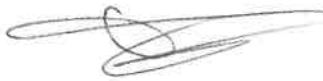



Conformément à la délibération DCC2026_048 approuvant la désignation des Maires comme membres de droit du bureau communautaire, siègent également au sein du bureau :

- Monsieur PANEL, Maire de Fontguenand
- Madame Christiane HUOT, Maire de Frédille
- Madame Sophie GUERIN, Maire de Heugnes
- Madame Dominique PINON, Maire de Jeu-Maloches
- Monsieur Thibaut DE LA TOCNAYE, Maire de Préaux
- Madame Chantal GODART, Maire de Selles-sur-Nahon
- Monsieur Pascal DOUCET, Maire de Valençay

- Madame Virginie LEITAO, Maire de Veuil
- Monsieur Michel BRUNET, Maire de Villegouin
- Madame Clémence DE LA ROCHE, Maire de Villentrois – Faverolles-en-Berry

13. Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 15 avril 2026 à 20 heures 50, est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Présidente de séance	BROSSIER Annick	
Assesseur n°1	TIXIER Bertrand	
Assesseur n°2	LEITAO Virginie	
Assesseur n°3	COUTANT Sandra	
Secrétaire de séance	BERNIER Gilles	



Y sont annexés, dans une enveloppe close portant mention du scrutin concerné :

- les bulletins blancs (18 bulletins) ;
- les bulletins nuls (4 bulletins) avec mention de la cause de leur nullité.